

Instructions

Le but de ce document est de démontrer et de suivre la traçabilité et la quantité des produits pour lesquels vous demandez un certificat d'inspection ou de transaction. Nous détaillons ci-dessous, par onglet, les règles de remplissage de ce document afin de faciliter la demande de COI/TC et d'assurer sa délivrance rapide. L'onglet PRODUCTION est à renseigner uniquement pour les PRODUCTEURS (opérateurs et groupements de producteurs). Il est à remplir par produit, une fois par an lors de la première demande de COI de l'année. Il vous est demandé de fournir le volume de production de l'année précédente (N-1) et les restes de l'année précédant l'année de prévisualisation ou de fournir une estimation s'il s'agit de la première année de production. Egalement stock de l'année d'avant-première ou de la date de demande en cas de transfert de certificat et des restes de l'année. S'il s'agit d'un produit en cours de transformation, veuillez indiquer le taux de transformation*. L'onglet TRAITEMENT est à remplir si vous êtes PROCESSEUR. Il ne doit être complété qu'une seule fois et mis à jour en cas de changement, comme un nouveau produit. Veuillez indiquer le taux de transformation* applicable à chaque ingrédient biologique* dans le produit final certifié. L'onglet TRAÇABILITÉ est à remplir pour chaque demande de COI ou TC. Chaque lot à exporter doit être clairement renseigné. Il est divisé en deux parties : la partie « expédition » détaillant les informations des lots à exporter. Et la partie « origine » qui retrace les achats de produits (ingrédients) entrant dans la composition des lots à envoyer. Pour ce faire, veuillez indiquer pour chaque ingrédient/produit entrant dans la composition du lot exporté, le nom du fournisseur ainsi que l'organisme certificateur de ce fournisseur, la quantité achetée auprès dudit fournisseur ainsi que le numéro TC correspondant (ou facture le cas échéant) et le numéro de lot dont il est issu. Si votre produit est un produit à ingrédient unique, indiquez uniquement l'ingrédient en question et le(s) fournisseur(s) de cet ingrédient, ainsi que le numéro TC/facture et le numéro de lot dont il provient. Veuillez toujours utiliser ce même fichier et créer un nouvel onglet Traçabilité pour toute nouvelle demande COI/TC. Pour cela, vous pouvez faire un clic droit sur le nom de l'onglet « Traçabilité » (ci-dessous) que vous souhaitez dupliquer, puis cliquer sur « Dupliquer », et le nouvel onglet sera généré automatiquement. Vous n'aurez qu'à modifier les informations requises pour cette nouvelle transaction. Si vous n'avez pas de fournisseur pour un lot à exporter, vous n'avez pas besoin de remplir la partie « origine », mais indiquez uniquement « propre production » dans la colonne H. Si vous faites partie d'un groupe de producteurs, veuillez indiquer le plus traçabilité précise possible, en indiquant simplement « production propre » dans la colonne H, ainsi que le nom des adhérents/producteurs du lot exporté dans la colonne I.

Glossaire

Numéro de lot : une désignation, sous forme de chiffres et/ou de lettres, permettant l'identification et le suivi d'un ensemble de produits identiques partageant certaines caractéristiques de production (heure et date de production, code d'identification, etc.). Ce numéro garantit la traçabilité du produit et est mentionné sur l'étiquette ou l'emballage.
ingrédient : toute matière première du fournisseur direct (-1) faisant partie du produit envoyé. Mentionnez uniquement le fournisseur direct, il n'est pas nécessaire de remonter plus en amont.
final
codeCN : nomenclature combinée personnalisée du produit
Description du produit : indiquer le nom commercial du produit certifié

Plan de production

Pour les producteurs et les groupes de producteurs uniquement

1ère année de certification: fournir une estimation

Années suivantes : indiquer la quantité réelle produite au cours de l'année pré

A mettre à jour au début de chaque nouvelle année ou saison, ou pour c

Période (année/saison)	Nom du produit	Volume total produit au cours de l'année/saison précédente
Quantité totale de matières premières reçue/produite de janvier à décembre _Année		
Les produits bio restent des années avant-premières / L'année avant l'année dernière		
Stock en fin d'année en cas de transfert de certificat à compter de la date de demande		

du produit

